

RECOMMANDATION UIT-R F.402-2*

**Caractéristiques préférées pour la voie son transmise
simultanément avec un signal de télévision
sur un faisceau hertzien analogique**

(1959-1963-1974-1978)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il peut être souhaitable, pour des raisons d'économie ou pour la commodité de l'exploitation, de transmettre la modulation sonore accompagnant un signal de télévision sur le même faisceau hertzien;
- b) qu'il est possible d'obtenir une voie convenant à la transmission de la modulation sonore en insérant une sous-porteuse modulée en fréquence dans la bande de base d'un faisceau hertzien au-dessus de la bande vidéo et au-dessous de l'onde pilote de continuité (voir la Recommandation UIT-R F.401);
- c) qu'une voie de modulation sonore ainsi obtenue peut faire partie d'une liaison internationale,

recommande

1 que la qualité de transmission de la voie de modulation sonore soit conforme aux normes fixées par l'UIT-T pour les circuits internationaux de transmissions radiophoniques (Note 1);

2 que l'on préfère les caractéristiques de transmission suivantes:

| | Cas général | Système français | Système soviétique à 625 lignes |
|---|--------------------|-------------------------|---------------------------------|
| 2.1 <i>Fréquence de la sous-porteuse en MHz</i> | 7,5 | 10 | 8 |
| 2.2 <i>Caractéristiques de modulation de la sous-porteuse</i> | | | |
| 2.2.1 Impédance nominale de l'entrée basse fréquence (Ω) | 600 (symétrique) | 15 000 (symétrique) | 600 (symétrique) |
| 2.2.2 Signal maximal basse fréquence en un point de niveau relatif 0 (en dB par rapport à 0,775 V _{eff}) (Note 2) | + 9 | + 9 (sur 600 Ω) | 0 (entrée) + 17 (sortie) |
| 2.2.3 Limites de la bande basse fréquence (Hz) | 30-10 000 (Note 3) | 40-12 000 | 50-10 000 |

* La Commission d'études 9 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2001 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.

| | | | | |
|-------|--|----------------------|---|------------------|
| 2.2.4 | Excursion de la sous-porteuse (pour une tonalité sinusoïdale ayant le niveau maximal indiqué en 2.2.2) | 140 kHz efficaces | 70 kHz efficaces pour 800 Hz | 150 kHz crête |
| 2.2.5 | Préaccentuation de la voie basse fréquence (μ s) (Note 4) | | 50 (voir la Recommandation UIT-R BS.450) | néant |

2.3 *Excursion de la porteuse aux fréquences intermédiaires et aux fréquences radioélectriques*

| | | | |
|--|----------------------|----------------------|------------------|
| L'amplitude de la sous-porteuse non modulée doit être telle qu'elle produise une excursion aux fréquences intermédiaires ou radioélectriques de: | 300 kHz efficaces | 600 kHz efficaces | 750 kHz crête |
|--|----------------------|----------------------|------------------|

NOTE 1 – Les dispositions relatives à la maintenance figurent dans la Série N des Recommandations UIT-T, Tome IV, Fascicule IV.3. L'étude des conditions de mesure doit être poursuivie.

NOTE 2 – Les niveaux de la tension d'entrée et de la tension de sortie d'une ligne radiophonique internationale et d'une liaison radiophonique internationale sont définis dans la Recommandation UIT-T J.14 (Tome III, Fascicule III.4). Il appartient aux administrations intéressées de choisir la valeur appropriée à leur usage particulier.

NOTE 3 – La limite supérieure peut être augmentée si cela est nécessaire.

NOTE 4 – La préaccentuation peut être utilisée après accord entre les administrations intéressées. L'attention est attirée sur le § 1.2 de la Recommandation UIT-R BS.450. Le réseau défini dans cette Recommandation peut aussi être convenable pour la voie de modulation sonore, mais une étude devrait être faite pour se rendre compte si l'excursion nominale à 800 Hz peut être maintenue à la valeur employée dans le cas d'une transmission sans préaccentuation, ou s'il est nécessaire de fixer l'excursion nominale à une fréquence plus haute, de façon à ne pas accroître par trop la valeur de crête du signal appliqué au modulateur de la sous-porteuse.